



Frais de scolarité 2024-2025

L'école internationale Maria Montessori "La Vie est Belle" est une école indépendante. Elle ne bénéficie d'aucun financement de l'Etat. Elle fonctionne donc grâce aux contributions des familles, aux dons de particuliers ou d'entreprises. Le montant des frais de scolarité est déterminé en fonction du barème familial. L'after school 13h00-18h00 ouvre droit à une déduction d'impôts

Barème familial	Frais de scolarité mensuels (1)	Forfait Garderie after school mensuel	Total avec déduction fiscale scolarité + after school
Revenus annuels inférieurs à 20000 €	390 €	160 €	
Revenus annuels entre 20000 € et 36000 €	490 €	160 €	300 €
Revenus annuels supérieurs 36000 €	590 €	160 €	400 €

Tarifs en vigueur jusqu'au 30 juin 2025

(1) Le montant des frais de scolarité indiqué est mensuel, calculé sur 10 mois payé par virement automatique le 25 de chaque mois précédent le mois dû (de Août à Mai). Ils sont dû pour l'année entière (sauf cas de force majeure : mobilité géographique, décès ou maladie de longue durée). Si l'enfant est hospitalisé, n'est plus en capacité de suivre une scolarité normale, les frais de scolarité seront interrompus sous condition de production d'un justificatif médical attestant de l'état de santé de l'enfant et de son incapacité. Cependant le mois en cours restera dû. Les repas et la garderie ne sont pas compris dans le montant de la scolarité.

Forfait after school mensuel (lundi à vendredi, mercredi inclus de 13h00 à 18h00) : 160 € / mois

Forfait repas mensuel : 110 € / mois (tarif en vigueur)



En cas d'inscription en cours d'année, les frais d'inscription et le montant de la scolarité sont calculés au prorata des mois restants. Vous bénéficiez de 10% de réduction à partir du 2^e enfant sur l'ensemble des frais de scolarité.

Les frais d'inscription s'élèvent à 250 € par enfant, une fois par an. Ils sont à verser au moment de la pré-admission (chèque de dépôt de garantie). Ils comprennent notamment l'édition et le traitement du dossier d'inscription, la création et la mise à jour du dossier enfant sur tous les supports administratifs et pédagogiques, le suivi annuel du dossier administratif, le traitement des factures sur une année. En cas de désistement de votre part, les frais d'inscription ne sont pas remboursés. En vue de l'ouverture de l'école pour l'année scolaire 2024-2025, les frais d'inscription seront encaissés au mois de Juin 2024.

Inscription de votre enfant en deux étapes :

1/ Pré-admission :

Nous vous remercions de nous remettre le document de pré-admission dûment complété, sous 15 jours à compter de la date d'envoi par mail
+ un chèque de dépôt de garantie correspondant aux frais de scolarité qui sera encaissé au mois de Juin 2024.
+ un chèque correspondant à un mois de scolarité qui sera encaissé à la fin du mois d'Août 2024.
+ l'engagement financier et le document MANDAT SEPA dûment complétés
Cette première étape garantit la place de votre enfant pour la rentrée 2024-2025 à l'école internationale Maria Montessori "La Vie est Belle".

2/ Inscription :

Nous vous remettrons l'ensemble du dossier de scolarité à nous remettre dûment complété, sous 30 jours à compter de la date d'envoi par mail.
Cette seconde étape confirme l'inscription de votre enfant pour la rentrée 2024-2025 à l'école internationale Maria Montessori "La Vie est Belle".